



Offre Ref : 462903

Communauté de Communes de Puisaye-Forterre composée de 58 communes et environ 38000 habitants au 1er janvier 2018 située en Bourgogne Franche Comté à cheval sur les départements de l'Yonne et la Nièvre à mi chemin entre Paris et Dijon. La Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) porte une stratégie territoriale de transition énergétique, qu'elle déploie au travers de plusieurs dispositifs contractuels en lien avec l'Etat, la Région et l'Europe, avec pour objectif à moyen terme de devenir un territoire à énergie positive (TEPOS).

### Chargé de mission filière bois énergie

Date de publication : 06/11/2018

Date limite de candidature : 02/12/2018

Date prévue du recrutement : 01/01/2019

Durée de la mission : CDD de 12 mois renouvelables

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : selon grille indiciaire de la FPT des techniciens territoriaux et de l'expérience du candidat(e) retenu(e)

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : TECHNICIEN

### MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 2

Domaine du diplôme requis : Agriculture, pêche, forêt et espaces verts

Spécialité du diplôme requis : Gestion de la forêt, des espaces naturels, des exploitations forestières et des activités de pêche

Descriptif des missions du poste : La CCPF a permis la concrétisation du « Programme Bocage », animation et mise en réseau d'acteurs locaux pour favoriser la reconnaissance, la préservation et la valorisation du bocage de Puisaye à des fins énergétiques et en direction de la biodiversité. Initialement conduite par la Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz (SRPM), sous maîtrise d'ouvrage intercommunale et à l'échelle expérimentale de l'ex Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre, cette initiative a été étendue en 2017 à l'ensemble du périmètre de la CCPF. La collectivité est également engagée dans le programme « Dynamic Bois », animé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de l'Yonne, et qui vise à dynamiser la gestion durable des forêts et à structurer la filière bois énergie du territoire. Sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, du Directeur du Pôle « Aménagement du territoire et développement local » et de la Chef du service « Politiques contractuelles et partenariats », l'animateur « Filière bois énergie » sera en charge de coordonner les acteurs du territoire, afin de participer à la structuration d'une filière locale et durable bois énergie sur le territoire.

Activités :

Coordination des acteurs et des démarches :

- Préparer et animer les réunions de la commission et du COPIL « Filière bois » de la collectivité
- Participer à la stratégie de transition énergétique de la collectivité (programme TEPOS, PCAET, Cit'ergie, Conseil en Energie Partagé, programme LEADER, PLUI...)
- Assurer le lien entre les deux démarches initiées sur le territoire : « Dynamic Bois » et structuration d'une filière bois énergie issue du bocage
- Mettre en lien les acteurs, développer les partenariats techniques, faciliter les échanges d'expériences entre producteurs, collectivités...

Structuration de la filière locale bois énergie :

- Assurer le suivi de la mission d'AMO, en charge de l'accompagnement du territoire dans la création d'une SCIC pour le développement de la filière locale et durable bois énergie
- Suivre les actions mises en œuvre ou accompagnées par la CCPF ou ses partenaires
- Accompagner la mise en œuvre ou les conditions d'utilisation des équipements et matériels

- Nécessaires à l'émergence et à la structuration de la filière locale bois énergie
  - Coordonner l'offre et la demande de fourniture en plaquettes bois
  - Faciliter les rencontres, échanges et partenariats entre les acteurs, les producteurs...
  - Accompagner chaque nouveau projet de chaudière bois, dès l'émergence du projet (en lien avec le CEP), dans les démarches d'approvisionnement
  - Inciter les collectivités au développement de chaudières bois plaquettes
- Accompagnement des producteurs dans la gestion durable de leurs ressources, la production et la commercialisation de leurs plaquettes :
- Organiser les conditions permettant de garantir la mobilisation de la ressource bois énergie, dans une démarche maîtrisée de gestion en amont de la ressource bocagère, en lien avec les acteurs du territoire (SRPM, agriculteurs, chambre d'agriculture, CRPF...)
  - Définir avec les producteurs des plans de gestion, conseils en gestion, plans de production
  - Participer aux projets visant à la réhabilitation ou valorisation des ressources bois du territoire
- Accompagnement et développement de projets :
- Accompagner techniquement et administrativement les porteurs de projets
- Communication :
- Sensibiliser et communiquer auprès des agriculteurs, des collectivités, des particuliers, des professionnels du bois, des propriétaires forestiers...
  - Participer aux évènements du territoire en lien avec la filière bois énergie

Relations fonctionnelles :

- Lien direct avec le vice-président en charge de la filière bois
- Contacts avec les élus de la CCPF et des communes membres
- Relations avec les membres du service « Politiques contractuelles et partenariats » et les autres services de la collectivité (CEP, service patrimoine, voirie...)
- Relations avec les partenaires de la collectivité sur la filière bois énergie : institutionnels, collectivités, associations, coopératives, propriétaires de chaudières bois, professionnels du bois, agriculteurs, producteurs de plaquettes, particuliers...
- Partenaires institutionnels : CRPF, Chambre d'Agriculture, Conseil Régional, EPAGE, IER, syndicats intercommunaux, Conseils Départementaux, ADEME, collectivités limitrophes...

Conditions d'exercice :

- Poste à temps complet basé à Moutiers-en-Puisaye, puis Toucy, puis Saint-Fargeau (89)
- Déplacements fréquents sur le territoire (réunions, rencontres avec les partenaires, chantiers, visites de terrain, déplacements en forêt...), plus ponctuels sur le reste de la Région
- Réunions fréquentes, ponctuellement en soirée
- Permis B indispensable, véhicules de service à disposition des agents de la collectivité

Détail administratif du poste :

- Rémunération au grade technicien territorial selon expérience
- CDD d'un an renouvelable avec une quotité de 35/35e hebdomadaires

Profil recherché : Profil recherché :

- Formation minimum Bac + 2 dans les domaines du bois, du développement local ou de l'environnement
- Une expérience sur un poste en lien avec la filière bois serait appréciée
- Intérêt pour la transition écologique et énergétique

Compétences :

- Connaissances techniques sur la filière bois
- Qualités relationnelles et rédactionnelles
- Capacités d'animation de réunions, de groupes de travail
- Capacités de coordination
- Aptitudes à travailler en équipe
- Autonomie, esprit d'initiative
- Adaptabilité
- Rigueur dans l'organisation du travail et le suivi des dossiers
- Maîtrise des outils informatiques. La connaissance des outils SIG serait appréciée.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : Moutiers en Puisaye

Service d'affectation : service politiques contractuelles et partenariats

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

Spécificités du poste : déplacements fréquents sur et hors territoire

## POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Chef de service

Fonctions d'encadrement : 0 agent

## AVANTAGE(S) LI E(S) AU POSTE

CNAS

### CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

Communauté de Communes de Puisaye-Forterre  
89170 SAINT FARGEAU

Informations complémentaires : Adressez vos candidatures (CV + Lettre de motivation obligatoire) à : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre Service Ressources Humaines 4 rue Colette 89130 TOUCY ou par mail : d.daniel@cc-puisayeforterre.fr Entretiens prévus en semaine 50

### INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.